

Département Contrats,
Responsabilité Civile et Assurance

**Colloque en collaboration
avec l'IRJS, l'IAP et l'IED**

06.06.25

9H-17H30

Centre Panthéon
Amphi III

12 Place du Panthéon, 75005

LIBRES PROPOS AUTOUR DES 40 ANS DE LA LOI BADINTER

Sous la direction scientifique d'Anne Guégan,
MCF-HDR à l'École de droit de la Sorbonne

Contact : irjs@univ-paris1.fr

Lien d'inscription à venir

Libres propos autour des 40 ans de la loi Badinter tendant à l'amélioration des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation

8h30 : Accueil des participants

Matin

9h - 9h20 : Propos introductifs

Claudine Bernfeld, Avocate et Présidente de l'ANADAVI

Michel Ehrenfeld, Conférencier en droit des assurances et du dommage corporel, (IAP Dauphine, Universités Savoie Mont-Blanc et Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Sous la présidence de Mireille Bacache, Conseiller en service extraordinaire à la première chambre de la Cour de cassation

9h20 - 9h40 : La loi Badinter à l'épreuve des nouvelles mobilités

Julien Bourdoiseau, Maître de conférences - HDR à la Faculté de droit, d'économie et des sciences sociales de Tours

9h40 - 10h : L'influence du droit européen sur l'interprétation de la loi Badinter : le renouveau vient-il de Luxembourg ?

Jonas Knetsch, Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne

10h - 10h20 : Thème et variations sur le conducteur et le gardien

Jérôme Julien, Professeur à l'Ecole de droit de Toulouse - Université Toulouse Capitole

10h20 - 10h40 : La loi Badinter et le juge pénal

Laurent Saenko, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

10h40 - 11h : Pause-café

11h - 12h10 : Tribune des professionnels :

Quand le conducteur est fautif, Quand la loi Badinter n'est plus accessible (zone UE et hors zone UE), Quand le juge étranger doit appliquer la loi Badinter

Sous la présidence de Patrice Jourdain, Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Michel Ehrenfeld, Conférencier en droit des assurances et du dommage corporel, (IAP Dauphine, Universités Savoie Mont-Blanc et Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Frédéric Bibal, Avocat à la Cour, Cabinet Bibal

Ghislain Dechezleprêtre, Avocat à la Cour, Cabinet Dechezleprêtre

Emma Dinparast, Avocate à la Cour, Cabinet Bibal

Yves Hudina, Avocat à la Cour, Cabinet Hudina

12h10 - 12h30 : Échanges avec la salle

Après-midi

Sous la présidence de Benoit Mornet, Conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation

14h - 14h20 : Incidence de la loi Badinter sur les pratiques médico-légales, ou de l'influence du droit des compagnies sur l'expertise médicale

Aurélié Coviaux, Avocate à la Cour

14h20 - 14h40 : *Quid* du fichier des victimes indemnisées ?

Christophe Quézel-Ambrunaz, Professeur à l'Université Savoie Mont Blanc (Chambéry)

14h40 - 15h : Échanges avec la salle

15h00-15h20 : Pause-café

15h20 - 16h40 : Tribune des professionnels :

L'offre, ses applications pratiques et ses pénalités, la convention IRCA

Sous la présidence d'Olivier Husson, Avocat à la Cour, cabinet Legistia Perier-Chapeau

Anne Bachellerie, Avocate à la Cour

Marie Bellen Rotger, Avocate à la Cour

Michel Ehrenfeld, Conférencier en droit des assurances et du dommage corporel, (IAP Dauphine, Universités Savoie Mont-Blanc et Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Sara Franzini, Avocate à la Cour, Cabinet AARPI SATORIE

Vincent Julé Parade, Avocat à la Cour

16h40 - 17h10 : Échanges avec la salle

17h10 - 17h30 : Propos conclusifs

Philippe Brun, Avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

17h30 : Cocktail dans le Hall Saint-Jacques

Format : Hybride

Inscription obligatoire :

220 € TTC (avocats, entreprises, organismes d'indemnisation)

Gratuité (magistrats, enseignants chercheurs, doctorants et étudiants)

Contact : irjs@univ-paris1.fr